

**PROCLAMATION DES RESULTATS AU CONSEIL DE FORMATION DU PRES
UNIVERSITE PARIS LUMIERES
SCRUTIN DU 6 MARS 2013
COLLEGE ENSEIGNANTS-CHERCHEURS, ENSEIGNANTS ET CHERCHEURS**

-ooOoo-

L'administrateur provisoire du PRES Université Paris Lumières,

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts des établissements fondateurs ;
Vu les statuts du PRES Université Paris Lumières ;
Vu le règlement intérieur du PRES Université Paris Lumières ;
Vu la lettre de l'administrateur provisoire du PRES Université Paris Lumières, en date du 5 février 2013;
Vu les arrêté n°2013-023 et ARR 2013-122 des établissements fondateurs portant convocation des électeurs aux élections des représentants au conseil d'administration du PRES Université « Paris Lumières » ;
Vu le procès-verbal relatif aux résultats des opérations électorales;

DECIDE

Article 1- Collège des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs de l'Université Paris 8 Vincennes – Saint-Denis

Nombre d'électeurs inscrits	54	Nombre de suffrages valablement exprimés	52
Nombre d'émargements	52	Nombre de sièges à pourvoir	5
Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne	52	Rapport électoral	10.4
Nombre de bulletins blancs, nuls et d'enveloppes vides	0		

Ont obtenu :

LISTES	Voix	Total sièges obtenus par liste
Pour un partenariat fondé sur des projets collaboratifs et coopératifs	34	3
Réflexion, Union, Action	18	2

Sont proclamés élus :

Pour la liste « Pour un partenariat fondé sur des projets collaboratifs et coopératifs »

TITULAIRES	SUPPLEANTS
FOGELS Audrey	BODEAU-LIVINEC Pierre
DUFRENE Bernadette	SAEMMER Alexandra
RAUCH Marie-Ange	TRUCK Isis

Pour la liste « Réflexion, Union, Action »

TITULAIRE	SUPPLEANT
LOIZILLON Guillaume	SUMPF Virginie
RADDADI Mohammed	FROISSART Pascal

Article 2

Le directeur du PRES Université Paris Lumières est chargé de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Paris, le 6 mars 2013,
**L'administrateur provisoire du PRES
Université Paris Lumières,**



Pascal BINCZAK